

CONTRAT DE PENSION CANINE ET FELINE

ENTRE :

SARL Pension des Aulnes Siret 443 493 952 000 16 représentée par Monsieur FARAIN
Benoit 65 Route des Corbins 27290 Touville sur Montfort 06.22.48.42.53

benoit.farain@pension-des-aulnes.fr

ET :

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

Il à été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

PENSIONNAIRE(S) : *Maximum 2 animaux par box (article 7 Loi de OPAN)*

Nom du chien/chat :

Race ou type : sexe : Male / Femelle

N° Identification : Né(e) le :

Alimentation :

Problème de santé :

Traitement (sur Ordonnance) :

Nom du chien/chat :

Race ou type : sexe : Male / Femelle

N° Identification : Né(e) le :

Alimentation :

Problème de santé :

Traitement (sur Ordonnance) :

Nom du chien/chat :

Race ou type : sexe : Male / Femelle

N° Identification : Né(e) le :

Alimentation :

Problème de santé :

Traitement (sur Ordonnance) :

Vétérinaire Référent :

RAPPEL VACANCES SCOLAIRES JUILLET + AOUT + NOEL :

ENTREES → APRES - MIDI (16H00 - 18H00)

SORTIES → MATIN (10h00 - 12h00)

Une tarification adaptée est donc mise en place à la demi-journée.

Prestations demandées : (à cocher)

- Pension Canine Box extérieur (18€/nuitée)
- Pension Canine Box Chauffé (24€/nuitée)
- Promenade individuelle (5€/nuitée)
- Hôtel (35€/nuitée promenade incluse)

- Pension Féline Box intérieur sans fenêtre (16€ / nuitée)
- Pension Féline Box intérieur avec Fenêtre (16.50€ / nuitée)
- Pension Féline Box avec accès extérieur sans fenêtre (18€ / Nuitée)
- Pension Féline Box avec accès extérieur avec fenêtre (18.50€ / Nuitée)
- Hôtel 20€/nuitée

Durée du séjour (en nuitée) : Du : au :

Nous sommes ouverts du Lundi au Samedi de 10h à 12h et de 16h à 18h

Dimanches et Jours fériés de 10h à 12h

Acompte de :€ versé le :

Le solde de la pension est versé à la sortie du ou des animaux.

Je soussignépropriétaire du ou des animaux référencés ci-dessus autorise *la Pension des Aulnes* à faire pratiquer tout acte médical ou chirurgical éventuellement nécessaire pendant le séjour en pension par le vétérinaire ou la clinique

RETOURNEMENT D'ESTOMAC : OUI NON

CLINIQUE EURE & SEINE à BOURG ACHARD

Les frais seront réglés comme précisé dans l'article 5 du règlement interne de *la Pension des Aulnes*.

Les Propriétaires confirment qu'ils ont pris connaissance des tarifs pratiqués par *La Pension des Aulnes* ainsi que des conditions ci-après stipulées et déclarent les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaire, à Touville sur Montfort le

Signature du ou des Propriétaire(s)
Précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Signature de *La Pension des Aulnes*
Précédé de la mention « Lu et Approuvé »

La mise en garde d'un chien ou chat à la Pension des Aulnes entraîne l'acceptation des conditions suivantes :

1. Tout animal devra obligatoirement être vacciné selon les protocoles en vigueur contre les maladies suivantes : Rage, Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Toux de chenil (forme Pi et Bb), pour un chien et Rage, Corya, Typhus et Leucose, pour un chat. Le carnet de vaccination sera conservé par nos soins durant le séjour de votre animal.
2. Tout animal devra obligatoirement être identifié par puce électronique ou par tatouage. La carte d'identification sera conservée par nos soins durant le séjour de votre animal.
3. Tout animal devra être traité contre les parasites internes et externes avant son séjour. Si des intrus étaient découverts durant le séjour de votre animal, celui-ci sera traité par nos soins et le traitement facturé au client 10 euros TTC par animal.
4. Nos clients doivent nous communiquer les risques que peuvent présenter leur animal dans tous les domaines tels que comportemental, physique et physiologique avant la période de séjour.

5. En cas d'acte médical ou chirurgical, les frais vétérinaires ainsi que les frais de déplacement du vétérinaire ou du responsable de la pension seront à la charge du propriétaire (1€ du km TTC), avec délivrance d'un certificat médical établi par le praticien.

N'oubliez pas qu'une pension est une collectivité et que même bien tenue et désinfectée quotidiennement, aucun animal n'est à l'abri d'une contagion ou contamination possible.

6. La pension décline toute responsabilité lors de dégradations d'une chambre d'hôtel. Un état des lieux sera effectué à l'entrée ainsi qu'à la sortie de l'animal. Un chèque de caution d'un montant de 380€ TTC vous sera demandé à l'entrée et restitué à la sortie si aucun problème n'est constaté et en cas de dégâts constatés, l'intervention des assurances sera nécessaire.

La pension décline toute responsabilité en cas de décès sauf s'il peut être prouvé, sur expertise vétérinaire, que la mort résulte d'une négligence grave de l'établissement.

7. Si l'animal ne peut être repris à la date prévue de sortie, le propriétaire devra contacter la pension dans un délai de 48H préalable et s'engage à régler les nuitées en sus autrement une facturation sera appliquée pour tout retard non justifié auprès de l'équipe de la pension nuitée(s) imposée(s) par le propriétaire à la sortie de l'animal entrainera une facturation supplémentaire de 15€ (modification organisation du personnel, nettoyage de box).

8. Si le chien est repris avant la date fixée lors de la réservation, le propriétaire s'engage à payer la totalité du séjour sans pouvoir prétendre au remboursement du ou des jours perdus sauf forces majeures.

9. Le montant total du séjour de pension devra être réglé intégralement au départ de l'animal, faute de quoi l'établissement exercera un droit de rétention à l'égard de celui-ci jusqu'au paiement définitif du séjour. Les jours de garde supplémentaires résultant de cette situation seraient facturés au propriétaire.

10. Notre établissement n'étant pas un refuge, tout animal serait considéré comme abandonné si son propriétaire n'était pas venu le chercher dans un délai d'une semaine à compter de la date de sortie prévue. Passé ce délai, l'animal serait confié à un refuge aux frais du propriétaire.

11. Les personnes désirant apporter l'alimentation de leur chien ne bénéficieront d'aucune baisse tarifaire.

12. Pour toute annulation de séjour par le client, les acomptes de 30% versées à la réservation resteront définitivement acquis par la pension sauf en cas de décès de l'animal préalable à la période de pension. Dans un tel cas, la Pension des Aulnes s'engage à restituer les acomptes versés à la réservation sur présentation de certificat médical.

13. Tout différent au sujet de l'application des présentes conditions générales et de leur interprétation, ou au paiement du prix, serait porté devant le tribunal de commerce du siège de notre société.

14. En outre, en cas d'action judiciaire ou toute autre action en recouvrement de créances par notre société, les frais de sommation, de justice, les honoraires et tous les frais annexes seraient à la charge du client fautif.

15. Tous litiges au sein de la Pension Des Aulnes seront désormais réglés par notre avocat.

16. En cas de prise en charge de plusieurs animaux du même propriétaire dans le même box et en cas d'intervention pour raison de sécurité sur l'un des animaux, la pension des Aulnes reste seule décisionnaire pour séparer les animaux (propriétaires prévenus). Vous vous engagez à régler les frais de séparation engendrés par le ou les boxes supplémentaires.

17. Tout animal arrivant à la pension avec des vaccins non à jour entrainera un forfait de facturation supplémentaire 15€ TTC pour les démarches spécifiques occasionnées (isolement, protocole dédié, combinaison de protection, modifications organisation journalière, temps passé...) ainsi que l'intervention de notre vétérinaire qui réalisera la vaccination dans les meilleurs délais. Et ceux, en fonction de l'activité de la pension (possibilité ou non d'isolement du chien).

18. Vacances scolaires mois juillet + août + décembre : Modification de nos conditions pour ces trois périodes de l'année. Les horaires changent pour motif d'organisation sur une pension complète et bien-être des animaux de ce fait, l'**entrée** de l'animal se fera l'après-midi entre **16h00** et **18h00** et la **sortie** se fera le matin entre **10h00** et **12h00**. Facturation sera adaptée.

Signature du ou des Propriétaire(s)

Le :

Précédé de la mention « Lu et Approuvé »